



50. Entretien : Anne-Charlotte WEDRYCHOWSKA – FIEEC

1- Selon vous, comment progresse la RSE d'une façon générale ?

Le constat réalisé dans le guide RSE de la FIEEC publié en 2014 se confirme: les entreprises y sont de plus en plus sensibilisées.

D'une façon générale, les entreprises sont de plus en plus soumises à une certaine transparence (impacts climatiques par exemple).

L'économie circulaire se développe, notamment dans nos professions et permet également de sensibiliser les entreprises

Certes, ce n'est pas un « big bang » ; les choses avancent petit à petit. Et, par effet ricochet, les PME s'y engagent, structurent leurs pratiques. Ainsi, à titre d'exemple, dans le domaine environnemental, les actions mises en œuvre peuvent engendrer des baisses de coût par une meilleure efficacité énergétique des installations, une utilisation plus rationnelle des ressources.; sur le plan social, la formation se développe, renforçant l'implication des salariés/// etc.

Il est important de distinguer les grandes entreprises – soumises à des contraintes réglementaires de reporting au niveau national, à la directive européenne sur le reporting extra-financier, au devoir de vigilance et aux réglementations sur les minéraux de conflit – des PME et TPE. Nos pouvoirs publics ayant anticipé la législation européenne (énergie, vigilance...), les grandes entreprises s'y préparaient avant la mise en application. Elles continuent par ailleurs, à développer volontairement des démarches complémentaires et plus approfondies afin de conduire leurs affaires de manière toujours plus responsable et de répondre au mieux aux attentes des clients et autres parties prenantes. Les PME-TPE si elles ne sont pas soumises directement à ces réglementations, le sont indirectement via les appels d'offres auxquelles elles participent.

Il est donc important qu'elles développent elles aussi comme certaines le font déjà des politiques volontaristes en la matière. La RSE est aussi une manière pour elles de gérer les risques divers auxquels elles peuvent être soumises.

2- Pour la FIEEC, quelles sont les suites de la parution du guide RSE ?

Les retours des parties prenantes suite à la publication de notre guide ont été positifs car il présentait un cadre général et permettait de nous situer dans le domaine de la RSE, en identifiant les enjeux majeurs de la RSE pour les entreprises de notre secteur. Nous avons reçu des questions individuelles d'entreprises et, pour les syndicats, des questions concernant plutôt les aspects réglementaires, sur le reporting climat notamment. Sur ces aspects réglementaires, quelques entreprises situées juste en-dessous du seuil d'effectifs nous ont également questionnés. La FIEEC n'intervient pas dans le domaine des démarches de RSE volontaires. Toutefois, sur un plan général, nous réfléchissons sur les enjeux de la filière. Parmi la vingtaine d'enjeux qui étaient cités dans le guide, une focalisation sera à réaliser.

En résumé, le guide a été apprécié mais il est difficile d'en quantifier la valeur ajoutée perçue par les entreprises de la filière.

Une suite à ce guide est actuellement en cours de réflexion afin de poursuivre la démarche vers plus de matérialité. Les fédérations professionnelles ont en effet un rôle à jouer dans ce domaine en donnant un cadre de compréhension commun du secteur aux parties prenantes, en donnant de la lisibilité sur les priorités. La RSE doit permettre à l'entreprise de donner du sens à son action et c'est ce vers quoi nous pensons aller à ce jour.



« Réinventer notre Industrie »

3- Quelles préconisations feriez-vous aux entreprises qui se demandent « pourquoi y aller » ?

Toutes les questions des entreprises ne nous sont pas remontées, mais nous avons constaté des demandes d'envoi du guide (papier ou pdf) pendant plus d'une année. Ce constat semble attester de l'intérêt des entreprises pour la RSE.

L'intérêt initial pour une entreprise de se lancer dans une démarche de RSE peut sembler consister essentiellement en une meilleure gestion de ses risques : sociaux, environnementaux, d'image... ce qui est déjà un bénéfice important.

Mais elle se révèle également être un levier de performance pour l'entreprise, en lui permettant d'accroître son efficacité économique et financière et sa compétitivité à moyen terme : maîtrise et réduction des consommations d'énergies et des ressources matières ; innovation et création de nouveaux produits et services avec des impacts environnementaux et sociaux optimisés ; S'engager dans une démarche RSE peut donc devenir un avantage concurrentiel fort.

4- Quel est votre point de vue sur l'ouvrage prévu au Club Rodin pour la RSE en PME ?

Il me paraît difficile de répondre à cette question sans connaître le contenu de cet ouvrage de manière précise, mais sur le principe, un tel ouvrage peut aider les PME à mieux comprendre la RSE et donc à s'engager dans une démarche. Pour ce type d'entreprises, la conviction du dirigeant est fondamentale. La connaissance des bonnes pratiques a un effet d'entraînement. Entre PME, le benchmarking permet de mieux comprendre les impacts sur la compétitivité, par les économies potentielles notamment, les avantages et les difficultés de la démarche, etc.

Pour développer la RSE au sein des PME, la pédagogie est importante. Elle est encore trop perçue comme une obligation de reporting ou de responsabilité élargie. Les PME sont déjà actives dans les relations avec leurs salariés ou d'autres parties prenantes. Mais la mise en œuvre de la RSE leur paraît encore compliquée...